

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIERES ADMINISTRATIVES

30 DECEMBRE 1993  
DECRET N° 93-711 /MPPRA/DGFP/DGCA  
SAV.

Portant promotion du titre de  
l'année 1991 de Monsieur  
BOUNZEKI (Adrien) Ingénieur Sta-  
tisticien de 1er échelon des  
cadres de la catégorie A, hiérar-  
chie I des Services Techniques  
(Statistique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

( I S A S :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;  
Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant  
Refonte du Statut Général de la Fonction Publique;  
Vu le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant  
le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif  
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des  
cadres de la catégorie A, hiérarchie I;  
Vu le décret n° 63/410 du 12 Décembre 1963 portant  
statut commun des cadres du Personnel Technique des Ser-  
vices de la Statistique;  
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règle-  
mentant l'avancement des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du  
5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des  
fonctionnaires;  
Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant  
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,  
avancements et révisions des situations administratives  
des agents de l'Etat;  
Vu le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant  
déblocage des effets financiers, des avancements et des  
révisions des situations administratives;  
Vu le décret n° 93/305 du 23 Juin 1993 portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant  
nomination des Membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant  
organisation des Intérim des Ministres;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 93-711 /MPPRA/DGFP/DGCA.SAV  
du 30 Décembre 1993 portant inscription au tableau d'avan-  
cement au titre de l'année 1991, de Monsieur BOUNZEKI  
Adrien, Ingénieur Statisticien de 1er échelon des cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques  
(Statistique);

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER. - Monsieur **BOUMBEKI** (Adrien) Ingénieur Statisticien de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistiques), est promu au titre de l'année 1991 au 2<sup>e</sup> échelon, indice 940 de son grade pour compter du 22/03/91 ACC = Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORB et communiqué partout où besoin sera. /-g

Brazzaville, le 30 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO

  
Jean Prosper MINY

AMPLIATIONS:

- JORB..... 4
- DGFP/DGC..... 2
- DGB..... 2
- DGCF..... 2
- EPPE..... 2
- DOSSIER CNSEE..... 2
- DOSSIER DGFP..... 2
- INTERESSE..... 1
- BST/DGFP..... 2
- SSG/BC..... 2/18